

CDEN du 13 mars 2023

Madame la Directrice Académique, Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental, Monsieur le Préfet,

En premier lieu le Sgen-CFDT tient à avoir une pensée pour Agnès Lasalle, enseignante mortellement agressée par un élève sur son lieu de travail à St Jean de Luz. Il est inadmissible que la violence s'installe dans l'école. Nous y reviendrons.

Le Sgen-CFDT, n'a pas siégé au CDEN prévu le 3 mars dernier, comme l'ensemble des organisations syndicales et quelques autres membres de cette instance, entraînant son report à aujourd'hui.

Ce boycott était une façon de marquer fortement notre désaccord avec le nombre important de postes d'enseignants que le Finistère doit rendre cette année au titre du 1^{er} degré. Si nous ne contestons pas la baisse démographique dans notre département, nous estimons que cette situation pouvait donner lieu à une amélioration substantielle du taux d'encadrement des élèves. Tel n'a pas été le choix du ministère et nous le déplorons vivement!

Le CDEN d'aujourd'hui se tenant valablement, avec ou sans quorum, nous ne souhaitions pas rater l'occasion de nous adresser simultanément aux élus, aux parents et au représentant de l'État, co-président du CDEN.

En effet, les personnels des écoles ont besoin de tout votre soutien pour exercer leur métier dans de bonnes conditions. Alors que la Loi de 2005 garantit une inclusion maximum des élèves en situation de handicap, elle met aussi à mal un certain nombre d'équipes pédagogiques. Dans beaucoup de cas, les difficultés induites par l'inclusion sont gérables grâce, notamment, aux AESH, précieuse aide humaine. Nous nous réjouissons que l'école ait réussi à s'adapter pour permettre d'accueillir des élèves qui étaient auparavant exclus des écoles « ordinaires ».

Dans certaines situations, cependant, des élèves, pas forcément déjà notifiés par la MDPH, posent de sérieux problèmes en se mettant en danger ou en posant des actes de violence plus ou moins régulièrement envers leurs camarades ou les adultes de l'école. Ces comportements ne sont évidemment pas admissibles mais deviennent pourtant récurrents ici ou là. C'est une vraie difficulté pour les apprentissages et la vie de la classe voire de l'école tout entière. Nous pourrions même parfois parler de « non-travail »

des équipes tant certaines perturbations sont importantes. Bien que favorables au principe de l'inclusion, nous nous interrogeons néanmoins sur le bénéfice supposé de la présence à l'école de ces élèves hautement perturbateurs... Peut-on même parler de véritable scolarisation les concernant ? Il faut avoir conscience que, pour ces cas extrêmes, la scolarisation des élèves hautement perturbateurs se fait clairement au détriment de celle des autres élèves.

Dans le Télégramme aujourd'hui, un article fait état d'une amélioration du traitement du handicap dans le Finistère. C'est une bonne nouvelle mais le Sgen-CFDT constate qu'il reste encore des marges de progrès. L'absence de prise en charge par les établissements spécialisés des élèves qui dysfonctionnent gravement, les listes d'attentes trop longues auprès des professionnels de santé, le manque de candidature pour être AESH sont autant de défis souvent insurmontables pour nos collègues des écoles.

Les élus municipaux ont leur rôle à jouer en terme d'aménagement des locaux ou de matériel spécifique (notamment pour les enfants autistes mais pas seulement). Le conseil départemental a une responsabilité concernant le recrutement de travailleurs sociaux, à même d'accompagner les familles dans l'aide à la parentalité. L'État pourrait prendre sa part en améliorant les conditions de rémunération des AESH et apporter le budget nécessaire pour le financement de la politique handicap.

Pour le Sgen-CFDT, avant d'atteindre un point de non-retour qui se rapproche dangereusement, il est urgent d'offrir des perspectives positives aux personnels!